

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4856

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet Sugre - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission
écologie urbaine

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palaja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4856**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Projet Sugre - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Cette délibération fait partie d'un ensemble de trois projets de recherches présentés lors de la séance du conseil de communauté du 11 février 2008 et axés sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, en préparation du plan d'action du plan climat de la Communauté urbaine.

La délibération relative au contrat de recherche - laboratoire Edu, a pour objectif de quantifier l'impact "effet de serre" d'une ambitieuse politique publique de transports en commun : le protocole Real. Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par sobriété des déplacements et l'efficacité des transports.

La délibération relative au contrat de recherche - laboratoire Pacte a pour objectif de déterminer les obstacles que rencontrent les grand lyonnais pour modifier leurs modes de transports et pour moins utiliser leurs véhicules individuels. Ce travail de recherche complète l'exploitation, menée au cours de l'année 2008, de l'enquête ménages déplacements qui déterminera le gisement de réduction de la voiture individuelle sur différentes typologies de déplacements (courts - moyens - longs, etc.). Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par la sobriété des déplacements.

La présente délibération relative à la convention avec Rhônalpénergie environnement-projet Sugre) a enfin pour objectif de participer à une recherche sur les possibilités d'implantation de filières de carburants alternatifs (biocarburants issus de l'agriculture ou de la fermentation des déchets-électricité-hydrogène) sur le territoire de la Communauté urbaine : cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par substitution de carburants alternatifs aux carburants fossiles.

Le 18 décembre 2007 ont été votés en conseil de Communauté les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que se donne la Communauté urbaine à horizon 2020 et 2050.

Parmi les différentes sources de CO2, le secteur des transports s'impose : il représente ainsi à lui seul environ 30 % des émissions totales de CO2 du territoire de la Communauté urbaine, alors que les prévisions pour la région Rhône-Alpes sont de 35 % d'ici à 2012. En outre et à la différence du secteur industriel par exemple, les transports présentent une vitesse de croissance de leurs émissions inégalée ailleurs. La lutte contre ces émissions passe d'abord par une réduction de la mobilité motorisée individuelle mais également par la promotion et l'accompagnement pour le développement, l'équipement et l'utilisation de carburants alternatifs moins polluants, une conduite économe et la mise à disposition de matériels performants d'un point de vue énergétique. Pour ce faire, une bonne connaissance des différentes options de motorisations et carburants alternatifs est nécessaire.

C'est l'objet du projet européen Sugre (Sustainable Green Fleets) financé à 50 % dans le cadre du programme européen Steer qui réunit avec Rhônalpénergie environnement 25 partenaires européens issus de 19 pays.

L'objectif principal de ce projet, qui se déroule entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008, est la promotion et l'accompagnement de conversions de flottes de véhicules avec des propulsions alternatives (biocarburants, méthane et électricité).

Dans ce cadre, des formations, présentations de matériel, visites de sites sont organisées. Les bilans d'expériences des flottes déjà converties à ces différents carburants alternatifs seront mis à disposition du public.

Une plate-forme de connaissance sera mise en place sous la forme d'un site Internet.

Description du projet et contribution française

Le projet Sugre comprend 6 éléments (WP) :

- WP1 : gestion du projet. Il concerne FGM-AMOR, proposant principal et responsable du projet européen,
- WP2 : description de la situation. Dans cette phase, il s'agira de recenser et décrire le matériel et les carburants alternatifs existants, les meilleures pratiques et expériences, et d'analyser les différentes campagnes de promotion et leurs effets,
- WP3 : analyse et synthèse. Les éléments descriptifs précédents seront synthétisés et analysés pour assurer une connaissance la plus complète et actualisée sur les matériels et carburants alternatifs existants. Des préconisations pourront être formulées pour favoriser leur mise en œuvre pour les différentes cibles (flottes captives, auto-écoles, enseignants et particuliers). Une étude particulière sera engagée en France, et notamment sur le territoire de la Communauté urbaine, en ce qui concerne la diffusion et promotion de carburants alternatifs par des grandes surfaces,
- WP4 : élaboration d'un matériel de formation/information avec l'aide des partenaires du projet déjà gestionnaires de flottes,
- WP5 : mise en place de formations et d'assistance aux gestionnaires de flottes, auto-écoles, enseignants, particuliers. Organisation de show cases, journées de présentation et visites de matériels utilisant des carburants alternatifs,
- WP6 : publication régulière des principaux résultats sous forme d'une lettre d'information dédiée (2 lettres par an). Organisation d'une conférence bilan et promotion de carburants alternatifs.

En particulier, le projet vise à :

- organiser des événements où seront présentés des véhicules propres et où sera distribuée une plaquette grand public tout spécialement rédigée à cet effet,
- présenter une exposition de dix panneaux présentant les carburants alternatifs,
- publier un document technique à destination des gestionnaires de flottes captives des collectivités locales,
- mettre en place un site Internet européen www.sugre.info présentant les carburants alternatifs et les différents partenaires du projet,
- mener trois études techniques (Carrefour, Casino, Communauté urbaine) pour définir les potentialités d'équipement en carburants alternatifs des différents sites techniques et privés,
- accompagner en 2008 des collectivités intéressées par la question des carburants alternatifs,
- mettre en place un groupe de travail sur la spécification environnementale des carburants alternatifs et des huiles végétales propres (HVP) en particulier.

Le budget global pour Rhônalpénergie environnement (RAEE) s'élève à 100 000 € sur 3 ans avec le financement suivant :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| - Union européenne | 50 000 € |
| - partenaires extérieurs/RAEE : | 50 000 € |

La Communauté urbaine est sollicitée pour abonder le budget à hauteur de 8 000 €, qui seront notamment employés pour la conception, l'édition et la diffusion de documentation sur les carburants alternatifs.

Parmi les partenaires en sus de la Communauté urbaine, on peut citer la région Rhône-Alpes, Gaz de France, l'association française du gaz naturel pour véhicules (AFGNV), la Maaf, la Macif, Carrefour, Casino.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 15 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention, d'un montant de 8 000 € nets de taxes, à l'association Rhônealpénergie environnement dans le cadre du projet européen Sugre.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière correspondante.

3° - Les dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,